

Mise en ligne : 9 décembre 2016.  
Dernière modification : 23 novembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ

S.A., février 1917.

Paul JORDAN, administrateur délégué

Polytechnicien, ingénieur des mines.  
Directeur de l'Union des mines marocaines (1912). Voir encadré :  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union\\_mines\\_marocaines.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union_mines_marocaines.pdf)

### CONSTITUTIONS

Compagnie Fasi d'Électricité  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 mars 1917)

Cap. 1.500.000 francs en 3.000 actions de 500 fr. avec 3.000 parts attribuées à M. Paul Jourdan. Siège, 55, rue de Châteaudun. Conseil : MM. G. de Caqueray [Compagnie marocaine], H. Darcy, P. Jourdan, H. de Peyerimhoff <sup>1</sup>, A. Lebon <sup>2</sup>, A. Atthalin [BPPB], H. de Freycinet, L. Godard [Compagnie générale du Maroc] et A. Petsche [Société lyonnaise des eaux et d'éclairage]. Statuts chez M<sup>e</sup> Moyne (Paris). Extrait dans les *Petites Affiches* 10 mars 1917.

### APPEL DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 décembre 1918)

Compagnie Fasi d'Electricité. — À partir du 15 janvier 1919, versement du 4<sup>e</sup> quart, soit 125 fr. par action, au Crédit Foncier d'Algérie Tunisie. — *Petites Affiches*, 7 dec.

*BALO*, 4 avril 1921  
Émission de 6.000 actions.  
Paul Jordan, administrateur délégué.

---

<sup>1</sup> Henri de Peyerimhoff (1872-1953) : administrateur de l'Union des mines marocaines ; président de l'Union des Mines (1923-1932). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union\\_des\\_mines.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_des_mines.pdf)

<sup>2</sup> André Lebon (1859-1938) : ancien ministre du commerce et des colonies, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_foncier\\_Alg.+Tun.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf)

AEC 1922-475 — Cie fasi d'électricité, 30, rue St-Dominique, PARIS (7<sup>e</sup>)  
Capital. — Sté an., f. le 12 févr. 1917, 4.500.000 fr. en 9.000 act. de 500 fr.

Objet. — Production transmission et distrib. de l'électricité dans Fez.

Conseil. — MM. H[enry] Darcy, présid., P[aul] Jordan [dir. Union des mines marocaines], adm. dél. ; M. [Henri] de Peyerimhoff, G. de Caqueray [Cie marocaine], A. Lebon, [André] Laurent-Atthalin, H[enry] de Freycinet [Schneider/Cie marocaine], L[ouis] Godard [dir. Cie gén. du Maroc], Alb. Petsche [SLEE].

---

#### COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ (*La Journée industrielle*, 16 mai 1923)

Les comptes de l'exercice 1922, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire des actionnaires, convoquée pour le 25 courant, présentent un solde bénéficiaire de 508.311 fr. 09, permettant, après dotation de la réserve légale et attribution des parts statutaires, l'affectation d'une somme de 45.158 fr. 13 au fonds de prévoyance et la répartition d'un dividende brut de 40 fr. aux actions et de 10 fr. aux parts bénéficiaire.

Malgré une réduction de 15 % opérée par la ville de Fez sur les tarifs de vente au compteur et la défection de son principal client en force motrice, la Société industrielle de l'Oranie au Maroc\*, la société a vu les moins-values importantes résultant de ces deux causes compensées largement par l'augmentation du nombre des abonnés, qui passait de 1.024 à 1.321 pour les abonnés au compteur, de 1.333 à 1.708 pour les abonnés à forfait et le nombre des lampes municipales de 1.271 à 1.481. Le conseil espère que les ventes de courant, qui ont donné, en 1922, une progression de recettes de 39.000 fr., s'amélioreront encore sensiblement en 1923 par l'appoint que représente la clientèle des souks.

Un troisième groupe turbine-alternateur est maintenant monté, complétant la consistance de l'usine génératrice. Plusieurs lignes nouvelles ont été installées en cours d'exercice. L'amélioration du réseau de la Médina a comporté l'installation de quatre nouveaux postes de transformation et le renforcement de nombreuses lignes à haute et basse tension. Le bassin d'accumulation, destiné à parer à l'insuffisance de débit de l'Oued Fez aux heures de pointe, a fonctionné régulièrement et a permis de franchir la période critique de ces derniers mois d'été.

---

#### COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ (*La Journée industrielle*, 26 mai 1923)

Les actionnaires de cette société, au capital de 4.500.000 fr., ont tenu hier leur assemblée ordinaire, au siège, 35, rue Saint-Dominique, à Paris. Ils ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, dont nous avons publié les chiffres dans notre numéro du 16 mai dernier. Rappelons que les bénéfices nets s'élèvent à 508.511 fr. 09.

L'assemblée a fixé le dividende à 40 fr. brut par action et à 10 fr. brut par part bénéficiaire.

Elle a réélu administrateurs MM. Atthalin, de Caqueray, Darcy, de Freycinet, Godard, Jordan, André Lebon, Petsche et de Peyerimhoff.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> juin 1923)

M. Darcy a présidé le 26 l'assemblée générale ordinaire. Les comptes de l'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de 508.511 fr. ont été approuvés. Le dividende brut payable à partir du 15 juillet prochain a été fixé à 40 francs par action et 10 fr. par part.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*La Patrie, La Presse*, 6 juin 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 accusent un bénéfice brut de 1.001.065 fr. 82, dont 893.647 fr. 78 pour l'exploitation au Maroc et 107.418 fr. 04, bonification de la Ville de Fez sur compte de premier établissement. Les bénéfices nets ressortant à 545.557 francs contre 508.511 francs en 1922.

Le dividende est fixé à 46 francs brut par action et à 10 francs par part bénéficiaire, payables à partir du 15 juillet.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*L'Événement*, 23 juin 1925)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Albert Petsche, ont approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui font ressortir un bénéfice net de 808.198 fr. 01 auquel s'ajoute le report antérieur de 27.311 fr. 01. Le dividende a été fixé à 40 fr. par action et 10 fr par part.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Paul Darcy et Édouard Nicolas, en qualité d'administrateurs ; M. A. Petsche, administrateur sortant, a été réélu.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juillet 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue le 29 juin, sous la présidence de M. Albert Petsche a approuvé les comptes de l'exercice 1925 faisant ressortir un bénéfice net de 1.026.695 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 55.320 fr. Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action et à 10 francs par part bénéficiaire.

Une somme de 500.000 fr. a été affectée au fonds de prévoyance, et 70.144 francs reportés à nouveau.

MM. André Atthalin et Henry de Freycinet, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
S.A. au capital de 4,5 MF.  
Siège social : Paris, 73, bd Haussmann.  
Registre du commerce : Seine, n° 66.723  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 4 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 act.

PETSCHÉ (Albert)[Lyonnaise des eaux], 8, bd Émile-Augier, Paris ; pdt ;

JORDAN (Paul), 4, r. de Luynes, Paris ; adm. délégué ;

PEYERIMHOFF DE FONTENELLE (Henri de), 16, r. Séguier, Paris ;

CAQUERAY (Gaston de)[Cie marocaine], 4, av. Hoche, Paris ;

DARCY (Paul)[Un. des mines], 109, r. de Longchamp, Paris ;

LEBON (André)[Crédit fonc. d'Alg.-Tun.], 2, r. de Tournon, Paris ;

ATTHALIN (André)[BPPB], 11 bis, r. de Bellechasse, Paris ;

FREYCINET (Henry de)[Schneider], 54, r. de Londres, Paris ;

GODARD (Louis)[dir. Cie gén. Maroc], 15, r. Vavin, Paris ;

NICOLAS (Édouard), 73, bd Haussmann, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PIERON (G.), 84, r. du Lauriston, Paris ;

BARRUÉ, 73, bd Haussmann, Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (fr.)

ACTIF	
Apports et frais de constitution	1 00
Compte de 1 <sup>er</sup> établissement	6.308.695 62
Mobilier, chevaux et voitures	1 00
Compteurs en location	1 00
Approvisionnements divers	65.381 34
Marchandises en route	11.374 55
Cautionnement	26.257 50
Droits fiscaux avancés à l'enregistrement	45.180 34
Débiteurs divers	305.746 42
Portefeuille, ville de Fez	99.500 00
Caisses et banques	487.668 32
	<u>7.349.507 09</u>
PASSIF	
Capital	4.500.000 00
Réserve légale	113.834 51
Fonds de prévoyance	500.000 00
Fournisseurs	214 75
Créditeurs divers	395.718 39
Provision des abonnés	172.564 77

Réserve conventionnelle		31.078 39
Fonds de renouvellement compte espèces		237.739 09
Fonds de renouvellement compte titres		99.500 00
Provision p. fonds de renouvellement et charges diverses		216.841 80
Profits et pertes :		
Report de l'ex. précédent :	55.320 32	
Bénéf. de l'ex 1925 :	1.026.695 07	
		1.082.015 39
		<u>7.349.507 09</u>

PROFITS ET PERTES 1925 (fr.)

DÉBIT	
Frais généraux du siège social	93.481 63
Intérêts débiteurs	31.785 72
Pertes sur cautionnement	2.917 50
Prov. p. fonds de renouvellement et charges diverses	215.000 00
Amortissements	89.147 68
Bénéf. net de l'ex. et report de l'ex. précédent	1.082.015 39
	<u>1.514.347 72</u>
CRÉDIT	
Report de l'ex. précédent	55.320 32
Bonification sur compte de 1er établissement	104.331 36
Prélèvement sur réserve conventionnelle	33.998 15
Bénéfice d'inventaire	1.452 25
Bénéf. brut d'expl.	1.319.245 64
	<u>1.514.347 72</u>

(Cote de la Bourse et de la banque, 9 juillet 1930)

Fasi d'Electricité. — Bénéfice : 1.292.699 fr. après 500.000 fr. d'amortissement.  
Dividende voté : 50 fr. par action et 20 fr. par part.

FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(L'Africain, 25 juillet 1930)

L'assemblée du 8 juillet a approuvé les comptes de 1929 et voté le dividende de 50 fr. par action et 20 francs par part, payable le 15 juillet.

Les recettes de l'exercice ont atteint 3.196.475 fr. en augmentation de 462.239 fr. Le nombre des abonnés à l'éclairage est passé de 5.410 à 6.160, et celui des abonnés à la force motrice de 56 à 74. La quantité d'énergie fournie a été de 4 millions 017.000 kWh.

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MAROCAINE DE DISTRIBUTION  
D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ.  
(*Le Temps*, 19 octobre 1931)

.....  
Le rapport donne, en outre, sur les participations les renseignements que voici :  
Compagnie fasi d'électricité. — L'exploitation a continué se développer en 1930.  
L'amenée de courant hydroélectrique devient prochaine.

Sociétés d'électricité de Marrakech, Safi, Mazagan. — Les résultats d'exploitation de l'année 1930 accusent de même une progression encourageante dans les distributions de Marrakech, Safi, Mazagan.

Énergie électrique du Maroc. — L'usine hydroélectrique de Sidi-Machou a fourni en 1930 une partie très importante de l'énergie vendue par cette société.

Les travaux de la ligne de transport d'énergie vers Marrakech et vers Fez ont été activement poursuivis. La société a, en outre, entrepris la construction d'une ligne de transport de Sidi-Slimane à Petitjean.

Enfin, indépendamment des lignes Fez-Taza et Benguérir-Safi, entreprises en 1929, la société a mis à l'étude la création d'une ligne entre Oudjda et les charbonnages de Djerada.

Elle a, d'autre part, poursuivi ses études pour la construction d'usines hydrauliques nouvelles à Fez, à El Kapsera sur l'oued Beth, sur l'Oum el Rem'a et dans le Haut-Atlas, sur l'Ourika.

---

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à 1933] :

FASI d'ÉLECTRICITÉ (Compagnie), Siège social : 35, r. St-Dominique, Paris, 7<sup>e</sup>. Soc. an. cap. 4.500.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A[lbert] Petsche [SLEE][† 1933] ; Adm. dél. : M. P[aul] Jordan ; Adm. : MM. A. Atthalin [BPPB], G. de Caqueray, H. de Freycinet, L[ouis] Godard [Cie gén. du Maroc], A[ndré] Lebon [CFAT], H. de Peyerimhoff, G[eorges] Magnier [SLEE][† sept. 1934], R. Félix. — Bureaux : 13, r. de Bourgogne, Paris, 7<sup>e</sup>.

Production et distribution d'électricité. (46184).

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> juin 1933)

Le bénéfice net de l'exercice 1933 est de 1.430.975 francs contre 1.321.432. Le dividende sera maintenu à 50 francs par action et 20 francs par part,

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1<sup>er</sup> juin 1933)

Bénéfice brut et revenus divers de 1932 : 3 millions 158.802 fr. contre 2.850.105 fr. Amortissements et provisions : 1.598.837 fr. contre 1.349.538 fr. Bénéfice net : 1.430.975 fr. contre 1.321.432 fr. Solde disponible : 1.861.212 fr. contre 1.745.379 fr. Le dividende sera maintenu à 50 fr. par action et 20 fr. par part. Industrie et Force. — Revenus du porte feuille et intérêts divers de 1932 : 2 millions 377.938 fr. contre 2.829.205 fr. en 1931. Bénéfice net : 2.085.621 fr. contre 2.532.101 fr. Solde disponible : 2 millions 736.949 fr. contre 2.755.805 fr. Dividende proposé : 7 fr. par action, inchangé.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue le 15 juin, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, accusant un solde créditeur de 1.430.975 francs, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 430.236 francs, ce qui donne un total disponible de 1.861.212 francs. Le dividende a été fixé à 50 francs par action et 20 francs par part, payable le 15 juillet prochain.

M. Paul Jordan, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport indique que le nombre d'abonnés pour l'éclairage est passé de 6.881 à 7.611, et celui des abonnés de force motrice de 117 à 165. Les quantités d'énergie vendues ont été de 3.919.000 kWh, en augmentation de 291.000 kilowattheures sur 1931. L'augmentation porte toute entière sur les ventes d'énergie lumière ; les ventes d'énergie force ont, au contraire, fléchi de 61.000 kWh.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1933)

L'assemblée a approuvé les comptes de 1932 présentant un total disponible de 1.861.212 fr. Le dividende a été fixé à 50 fr. par action et 20 fr. par part.

---

Compagnie fasi d'électricité  
(*Le Journal des finances*, 23 juin 1933)

La Compagnie fasi d'électricité est peu connue, bien qu'elle soit considérée à juste titre comme l'une des meilleures affaires du hors-cote où ses actions se traitent aux environs de 1.000 francs.

L'affaire a été créée en 1917 sous l'égide de l'Union des mines et du groupe Pestche, pour assurer la production et la distribution de l'électricité dans la ville de Fez. Le capital, fixé à l'origine à 1.500.000 fr., a été porté, en 1921, à son chiffre actuel de 4.500.000 fr., représenté par 9.000 actions de 500 fr. Il existe 3.000 parts bénéficiaires qui ont droit à 25 % des bénéfices répartis après paiement de l'intérêt statutaire de 6 %, soit 30 fr., aux actions. Sur la base du capital actuel, le dividende de la part est égal au superdividende de l'action. Il n'existe pas d'obligations.

Avec ces moyens modestes, la société a pris un essor important, le nombre des abonnés pour l'éclairage et la force motrice passant de 4.146 en 1924 à 7.710 en 1932. Les recettes brutes, qui s'élevaient à 1.400.000 francs en 1924, ont atteint, l'an dernier, 3.158.000 francs. Enfin, les bénéfices nets, qui ne dépassaient pas 800.000 francs en 1924, ont progressé régulièrement par la suite :

	Bénéf. nets	Bénéf. distribués	Divid. par action	Divid. par part
	(en 1.000 fr.)		(en francs)	
1928	1.084	610	50	20
1929	1.292	510	50	20
1930	1.293	510	50	20
1931	1.321	510	50	20
1932	1.430	510	50	20

Le montant des bénéfices nets est établi après déduction des amortissements et de la dotation au fonds de renouvellement. L'ensemble de ces prélèvements de prévoyance a atteint 1.349.000 fr. pour 1931 et 1.598.000 fr. en 1932, de sorte que la société a gagné, en réalité, plus de trois millions pour son dernier exercice. Sur ce total, la répartition d'un dividende de 50 fr. par action et de 20 fr. par part n'absorbe que 510.000 fr. C'est avec les sommes importantes réservées ainsi chaque année que le conseil a financé les extensions nécessitées par l'augmentation constante des abonnés pour l'éclairage et la force motrice.

Le bilan au 31 décembre 1932 fait état de 110.951.000 fr. d'immobilisations, déduction faite des amortissements. Sous ce poste figurent les deux usines de la société, l'une hydroélectrique, l'autre thermique, dont la valeur réelle est certainement de beaucoup supérieure au chiffre de l'inventaire. Les approvisionnements, débiteurs et disponibilités bloqués sous le même chapitre atteignent 1.852.000 fr. en regard de 369.000 fr. seulement d'exigibilités. A côté du capital de 4.500.000 francs figurent 5.750.000 fr. de réserves et provisions.

La situation financière est, comme on le voit, excellente, et le conseil a toutes facilités pour poursuivre de nouvelles extensions. Cependant, l'usine thermique étant devenue insuffisante et nécessitant d'importants agrandissements, la compagnie a passé, l'an dernier, avec l'Énergie électrique du Maroc, un accord en vertu duquel elle confie l'exploitation de ses usines à cette dernière société, à charge pour elle de lui fournir toute l'énergie de complément dont elle peut avoir besoin.

Débarrassée du souci d'agrandir ses usines et d'assumer ainsi de coûteuses immobilisations, la Fasi d'Électricité va pouvoir se consacrer à l'extension de son réseau de distribution et il semble que l'on puisse s'attendre à une nouvelle progression des bénéfices dans l'avenir, car Fez est un centre minotier en même temps qu'un centre transitaire important dont l'extension, si elle peut être momentanément enrayée par la crise, ne semble pas, néanmoins, à son terme. C'est pourquoi l'achat de l'action Fasi d'Électricité ne paraît pas contre-indiqué, d'autant que l'on peut se procurer le titre au hors-cote aux environs de 1.000 francs, ce qui n'est pas cher pour une valeur de cette qualité, qui sera, sans doute, cotée officiellement un jour ou l'autre et pourrait, dans cette éventualité, faire l'objet d'une appréciable plus-value.



ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU MAROC  
(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1933)

Pour faire suite à nos récentes *Informations*, ajoutons qu'au cours de 1932, [la société] s'est mis d'accord avec le Protectorat sur l'exécution d'un programme de travaux neufs à Fès, El Kansera, Kasbah Lidania, etc.

.....  
La ligne haute tension Kénitra-Fès a été mise en service jusqu'à Fès, en octobre dernier, date à laquelle la société a commencé à fournir du courant à Fès à la « Compagnie fasi d'électricité ».

Les postes abaisseurs de Petitjean, Meknès et Fès ont été mis sous tension.

Tous les marchés de génie civil et de matériel pour la construction de l'usine hydraulique de Fès et de l'usine hydro-électrique d'El Kansera sur l'oued Beth ont été approuvés par la Direction générale des Travaux publics et les travaux ont été entrepris et sont poussés activement.

.....  
La ville de Fès a donné son approbation dans l'accord passé avec la « Compagnie fasi d'électricité » pour la location ou la reprise de l'exploitation des usines de production d'énergie de cette compagnie à Fès par la société.

.....  
\_\_\_\_\_

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage  
(*Le Temps*, 27 novembre 1933)

.....  
La Compagnie fasi d'électricité, au capital de 4.500.000 francs, qui exploite la concession d'électricité de Fez, et a distribué en 1932 5.192.000 kWh contre 4.750.000 en 1931, a fourni un dividende de 50 francs par action de capital d'un nominal de 500 francs et de 20 francs par part, comme en 1931.

.....  
\_\_\_\_\_

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1934)

Les comptes de 1933 permettront au conseil de proposer à l'assemblée du 11 juin le maintien du dividende à 50 fr. par action et à 20 fr. par part. Rappelons qu'un acompte a été réparti en décembre 1933 à raison de 30 fr. par action et 15 fr. par part.

\_\_\_\_\_

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1934)

À l'issue de l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 29 juin, se tiendra une assemblée extraordinaire dont l'ordre du jour comprend le rachat des parts bénéficiaires par l'attribution d'actions gratuites créées à titre d'augmentation du capital (actuellement de 4 millions 1/2) par prélèvement sur les réserves, ainsi qu'une

répartition d'actions également gratuites aux actionnaires au moyen d'un nouveau prélèvement sur les réserves.

---

Compagnie fasi d'électricité  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> juin 1934)

La Compagnie FASI D'ÉLECTRICITÉ convoque, le 22 juin, une assemblée extraordinaire pour rachat des parts.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 2 octobre 1934)

Les 10.000 actions nouvelles, distribuées gratuitement au moyen d'un prélèvement sur le fonds de prévoyance, seront remises aux ayant droit le 8 octobre (coupon numéro 16 des actions au porteur), avec cette observation que les attributaires des actions nouvelles devront acquitter l'impôt sur le revenu et verser 12 pour ceux d'entre eux bénéficiant du taux réduit de 12 % et 85 francs pour les autres. L'échange des parts contre des actions nouvelles (une action nouvelle pour trois parts) aura lieu le 8 octobre.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1935)

Le conseil d'administration a décidé la mise en paiement le 13 décembre, à chacune des 20.000 actions constituant le capital, d'un acompte de 20 fr. brut sur le dividende de l'exercice 1935 net, au nominatif, 17 fr. 60 et 16 fr. 40; au porteur 14 fr.

---

Résultats d'exercices  
Compagnie fasi d'électricité  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 font ressortir un bénéfice net de 1.476.397 francs contre 1.435.483 francs. Y compris le report antérieur, le solde disponible est de 1 million 787.488 francs contre 1.811.646 francs. Le conseil proposera de ramener le dividende de 50 francs brut à 45 francs. Un acompte de 20 francs a été payé le 15 décembre.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 17 décembre 1936)

Le conseil a décidé la mise en paiement, à partir du 21 décembre, d'un acompte de dividende de 25 francs brut par action contre 20 francs l'an dernier.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1873 :  
Compagnie fasi d'électricité  
Conseil : J. Thuillier, pdt ; P. Jordan, adm. dé. ; M. Bonfils, G. de Caqueray; P. Darcy;  
Ch. Essig ; R. Félix ; H. de Freycinet ; A. Jullien ; H. de Peyerimhoff ; L. Renaudin ; A.  
Roudy.  
Commissaires des comptes : R. Wilhelm, P. Cheminai.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1937)

Revenant sur ses premières intentions, le conseil proposera à l'assemblée du 18 juin de voter un dividende de 55 francs pour l'exercice 1936 et non de 50 francs, comme prévu précédemment.

Un acompte de 25 francs par action ayant été payé le 21 décembre 1936, le solde de 30 fr. par action serait mis en paiement le 30 juin 1937.

Corrélativement, la somme affectée à la provision pour éventualités diverses serait ramenée de 350.000 à 250.000 francs.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*La Journée industrielle*, 4 juin 1938)

Après affectation à l'amortissement des immobilisations d'une somme de 400.000 fr., le bénéfice net de l'exercice 1937 s'élève à 1.636.014 fr., contre 1 million 488.577 fr. l'an dernier. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, qui était de 366.145 fr., le solde à répartir est de 2.002.159 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 20 juin la distribution d'un dividende de 65 fr., au lieu de 55 francs l'an dernier. Un acompte de 23 francs ayant été payé le 20 décembre dernier, le solde de 40 fr. sera mis en paiement à partir du 30 juin 1938.

---

Informations et communiqués  
COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Temps*, 14 décembre 1938)

Le conseil a décidé de mettre en paiement, à partir du 16 décembre, un acompte de dividende de 25 fr. brut par action, égal à celui de l'an dernier.

---

COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 3 juin 1939)

Le conseil proposera le maintien du dividende à 65 francs brut par action pour 1938.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1442 :  
Compagnie fasi d'électricité

Conseil : J. Thuillier, pdt ; M. Bonfils, adm. dél. ; G. de Caqueray; P. Darcy ; Ch. Essig ; R. Félix ; H. de Freycinet ; A. Jullien ; S. de Peyerimhoff <sup>3</sup> ; L. Renaudin ; P. de Thomasson ; L. [sic] Jacquemont <sup>4</sup>.

Commissaires des comptes : MM. G. Piéron, M. Carlier, P. Cheminais.

---

### COMPAGNIE FASI D'ÉLECTRICITÉ (Le Temps, 7 mars 1942)

Les comptes de l'exercice 1940 se sont soldés par un bénéfice net pratiquement équivalent à celui de 1939 (1.746.105 francs contre 1.764.447) mais qui s'entend après affectation de 500.000 francs aux amortissements (contre 400.000) et dotation de la provision pour règlement de comptes avec la ville pour 978.130 francs contre 1 million. Le dividende sera maintenu à 65 francs par action.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 2303 :

Compagnie fasi d'électricité

Conseil : M. Bonfils, pdg. ; G. de Caqueray; P. Darcy ; Ch. Essig ; M. Evesque, A. Jacquemot, A. Jullien, J. Koechlin, S. de Peyerimhoff, L. Renaudin, G. Viénot, A. de Vitry d'Avaucourt.

Commissaires des comptes : MM. G. Piéron, M. Carlier, P. Cheminais.

---

AEC 1951-812 — Cie fasi d'électricité, 45, rue Cortambert, PARIS (16<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 12 février 1917, 10 millions de fr. en 20.000 act. de 500 fr. libérées.

Dividendes. — 1947 : 75 fr. ; 1948 : 125 fr.

Objet. — Production, transmission et distribution de l'électricité dans Fez et au dehors. — Usine hydroélectrique et usine thermique à Fez.

Conseil. — MM. M. Bonfils [SLEE], présid. ; F. Anthoine [BPPB], G. de Caqueray [Cie marocaine], Louis Renaudin [CFAT], M[aurice] Evesque [SLEE], A. Jacquemont, G. Viénot, R. de Vitry d'Avaucourt [Péchiney], admin.

---

### Cie fasi d'électricité [Desfossés 1956/1315]

Bonfils (Maurice), 301 (Hydro-Énergie), 303 (UFIE), 1313 (dg SMD), 1315 (pdt Fasi d'électricité), 1345 (Gaz et Eaux de Tunis), 1352 (pdt Eaux banlieue Paris), 1357 (dg SLEE), 1359 (Eau et force), 1360 (Unelco).

Anthoine (François)[x /xo][BPPB\*], 1225 (Cie française des câbles télégraphiques), 1313 (SMD), 1315 (Fasi d'élec.), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 1721 (Cie générale des colonies), 1739 (LUCIA), 1978 (v.-pdt Moulins du Maghreb), 2172 (L'Alfa).

Caqueray (H. de)[? / ], 643 (ph Mines Aouli), 1315 (Fasi d'électricité), 1758 (secr. gén. Cie marocaine), 1978 (Moulins du Maghreb).

Chouillier (M.), 1315 (Fasi d'élec.), 1359 (Eau et force).

Evesque (Maurice)[<sup>o</sup> /oo], 205 (Créd. marocain), 301 (Hydro-Énergie), 303 (Un. financ. p. l'indus. et l'équipement), 1232 (Forclum), 1315 (Fasi d'élec.), 2203 (Public. périod. Desfossés-Néogravure).

---

<sup>3</sup> Simon de Peyerimhoff : fils d'Henri.

<sup>4</sup> Albin Jacquemont : gendre de Paul Jordan, son successeur à la Compagnie Fasi d'électricité et à la THEG.

Jacquemont (Albin (1902-1961) ép. Marguerite Jordan, fille de Paul, auquel il succède), 1315 (Cie Fasi d'élec.), 1628 (THEG).

Renaudin (Louis)(1892-1969)(ép. Christiane Bonnier)[x /00], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc.), 236 (Sous-comptoir entrepreneurs), 237 (pdg CFAT), 365 (pdg Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Alg. prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Cie gén. des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

Viénot (G.), 1315 (Fasi d'élec.).

Vitry d'Avaucourt (Raoul de)[x/0], 127 (BPPB), 1091 (Hotchkiss-Delahaye), 1223 (CSF), 1285 (Cie générale d'électricité), 1315 (Fasi d'élec.), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 1352 (Eaux de la banlieue de Paris), 1359 (Eau et force), 1365 (Péchiney\*), 1375 (Bozel-Maletra), 1511 (Phillips et Pain-Vermorel), 2271 (Eaux de Beyrouth).

Lefrançois (Louis)(fils de Charles Lefrançois, ing. ECP. Polytechnicien. Marié à Germaine André, fille de Paul André, dir. gén. La Paternelle. Beau-frère de Jacques Poidatz, commissaire aux comptes de la Paternelle. Administrateur d'une demi-douzaine de filiales de la Lyonnaise des eaux au Maroc], 81 (La Préservatrice), 1315 (dir. gén. Fasi d'élec.).

Carlier (M.), 1315 (comm. cptes Fasi d'élec.), 1771 (comm. cptes Golfe de Guinée).

Union fiduciaire industrielle de contrôle, 1315 (comm. cptes Fasi d'élec.).

SIÈGE SOCIAL : 45, rue Cortambert, Paris [= Sté lyonnaise des eaux et de l'éclairage (SLEE)].

OBJET : Production et distribution de l'électricité dans Fez.

CAPITAL : 75 millions de fr., divisé en 50.000 actions de 1.500 fr. A l'origine, 1.500.000 fr. en 3.000 actions, porté à 4.500.000 fr. en juin 1921 ; en 1934 à 5 millions par la création de 1.000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux porteurs de parts bénéficiaires par suite de rachat. Cette augmentation du capital a été réalisée par un prélèvement de 500.000 fr. sur le fonds de prévoyance. A la même date, le capital a été porté à 10 millions par la création de 10.000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une nouvelle pour une ancienne. Porté en 1952 à 30 millions par élévation du nominal à 1.500 fr., puis à 75 millions par émission de 30.000 actions de 1.500 fr. (3 pour 2).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions sur le surplus, toutes sommes à fixer pour fonds de réserve, 10 % au conseil d'administration, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Crédit foncier Algérie-Tunisie (actions au porteur). Siège social (actions nominatives).

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 41 (1<sup>er</sup> juillet 1951). 107 fr. ; 42 (1<sup>er</sup> juillet 1952) 104 fr. ; 43 : droit de souscription (3 pour 2) ; 44 (1<sup>er</sup> juillet 1953), 197 fr. , 1 (1<sup>er</sup> juillet 1954, 197 fr.; 2 (1<sup>er</sup> juillet 1955), 197 fr.

COTATION : Courtiers « Coté Desfossés » actions 142. Notice, SEF 389.

	Vente énergie lumière	Produits bruts	Prov.	Amort.	Bénéf. net	Réserves	Bénéf. distrib.	Divid. act.
	(En 1.000 kW h.)	(En 1.000 francs)						(En fr.)
1943	4.280	3.043	730	610	1.524	100	1.392	65
1944	3.973	1.996	263	310	1.241	—	1.364	65
1945	4.199	2.009	222	260	1.321	—	1.372	65
1946	5.608	2.648	420	260	1.425	—	1.382	65
1947	6.625	3.976	1.100	260	2.108	—	1.650	75
1948	7.097	10.158	6.250	255	2.820	—	2.722	125
1949	1.646	18.648	10.000	265	3.958	—	8.936	180
1950	8.004	16.385	8.700	356	2.711	—	2.811	130

1951	8.936	41.385	7.446	921	26.758	20.000	6.616	200
1952	9.407	61.199	25.591	5.407	22.011	10.400	11.215	240
1953	10.304	61.121	22.653	2.463	26.132	15.307	10.808	240
1954	11.142	66.555	24.140	4.102	81.416	18.672	12.833	240

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	10.000	10.000	75.000	75.000	75.000
Réserves et provisions	4.244	24.387	16.181	30.515	49.118
Dette flottante	97.504	113.004	130.309	102.409	92.443
Dividendes et tantièmes	2.811	6.616	11.215	10.808	12.833
Compte d'ordre	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
	<u>116.059</u>	<u>155.507</u>	<u>233.205</u>	<u>220.222</u>	<u>230.894</u>
ACTIF					
Immobilisé	17.530	27.930	38.460	58.764	85.164
Amortissements	10.475	16.803	19.560	23.663	
	7.055	26.534	21.657	39.204	61.501
Approvisionnement	86.801	50.954	55.455	54.971	
Débiteurs	51.552	72.317	137.376	117.417	146.653
Caisses et banques	19.210	14.261	17.388	7.253	21.864
Compte d'ordre	1.441	1.441	1.379	1.377	1.376
	<u>116.059</u>	<u>155.507</u>	<u>233.205</u>	<u>220.222</u>	<u>230.894</u>